
Adresse de la société populaire régénérée de Brassac (Tarn), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée de Brassac (Tarn), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 203-204;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19751_t1_0203_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Citoyens représentans,

La distance considérable qui nous sépare de vous nous empêche de paraître dans les premières listes des administrations qui ont applaudi à votre adresse aux français, et aux décrets salutaires qui l'ont suivie. Sans cette circonstance, réunie à la lenteur des courriers qui retardent, surtout dans cette saison, les communications précieuses que nous nous honorons d'entretenir avec vous, on nous compteroit déjà dans vos bulletins, au nombre des vrais patriotes, qui ont admiré vos principes, la justice de vos lois, et la sagesse de vos vues sur la félicité publique.

Nous ne sommes, citoyens représentans, d'aucun parti, d'aucune faction, d'aucun système, s'il en existe que ne reconnoisse pas la vertu pour la première base d'un gouvernement populaire, s'il en existe qui veuille des agitations, des échafauds et du sang, sans nécessité démontrée pour le triomphe de la révolution, s'il en existe qui puisse croire qu'un peuple est libre sans justice, qu'un peuple libre se gouverne par la terreur, qu'un peuple libre, heureux et triomphant ne doit pas servir d'exemple au monde; s'il en existe enfin, qui ait son centre d'union, son point de ralliement, et sa source de gloire ou de félicité, hors de la Convention nationale.

Elle seule, comme représentant se trouvera comme exerçant la puissance suprême, est l'objet de notre amour, de notre respect, de notre reconnaissance. Puisse nous, à notre tour, devenir pour elle, un objet d'actions, d'amitié et de bienveillance.

Salut et fraternité.

Suivent 7 signatures.

p

[Les membres composant la société populaire de Peyrehorade à la Convention nationale, Peyrehorade, le 13 brumaire an III] (59)

Citoyens représentans,

Nous avons entendu la lecture de votre adresse au Peuple français, et nous nous sommes écriés avec transport, voilà le code élémentaire d'un peuple libre; voilà le digne ouvrage de ces mandataires fidèles que les méchants de toute espèce osent persécuter, mais que nous deffendons au péril de nos vies, en dépit de ces aboyeurs en patriotisme, qui tout en disant que la Convention nationale est leur point de ralliement, la déchirent sans cesse par leurs intrigues, leurs principes exagérés, leurs discussions scandaleuses.

Sages législateurs, recevez nos remerciemens pour le présent que vous nous avez fait, mais continuez à marcher dans la voye que vous vous êtes vous-mêmes tracée; que toutes les loix que vous nous donnerez soient calquées sur les bases immuables de la justice, de la liberté et de l'égalité, que votre énergie se soutienne tou-

jours à ce degré de hauteur où elle s'est élevée le neuf thermidor; que vos séances soient paisibles; que les passions particulières se taisent devant l'intérêt public, et bientôt vous verrez tous les masques tomber, toutes les intrigues déjouées, tous les partisans du triumvirat au désespoir. L'ordre se rétablit dans toutes les parties du gouvernement, la République vous doit sa gloire, son bonheur, tous les français, toutes les nations libres vous jurent une reconnaissance éternelle.

Et partout, ça ira au-dedans, comme ça va depuis longtemps au dehors.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 27 signatures.

q

[La société des Amis de la Constitution de 1793, séante à Marmande, Marmande le 10 brumaire an III] (60)

Représentans du peuple,

La loy du 25 vendémiaire vient de prescrire aux sociétés populaires de nouvelles formes pour leurs relations et leurs correspondances. Cette loi prescrit de faire connoître aux autorités constituées et au peuple la liste et la moralité de ceux qui les composent.

Ces mesures ont paru nécessaires à nos législateurs, c'est assez pour nous, pour ne pas calculer toutes leurs exécutions, nous ne comptons pour rien les [illisibles] et les difficultés, lorsque la loi commande: aussi quelques pénible que paroissent pour les sociétés populaires les mesures que votre sagesse vient de vous faire adopter; nous ne cesserons un instant de croire qu'elles étoient nécessaires puisque vous les avés commandées en effet. Nous serions bien injustes de ne pas accorder la confiance la plus entière à ceux qui ont tant de droits à notre reconnaissance et qui ont fait succéder le règne de la justice à celui de la terreur. Aussi bien loin d'affaiblir nos sentimens pour la Convention nationale, cette loi nous fournit l'occasion d'admirer sa sagesse et sa prévoyance et de lui jurer de nouveau qu'il n'y a pas un de nous qui ne soit prêt à sacrifier sa vie pour faire respecter ses décisions.

Suivent 65 signatures.

r

[La société populaire régénérée de Brassac à la Convention nationale, Brassac, le 28 vendémiaire an III] (61)

(59) C 328 (2), pl. 1456, p. 14.

(60) C 328 (2), pl. 1456, p. 13.

(61) C 328 (2), pl. 1456, p. 18.

Liberté, Égalité et Probité.
Mort aux tyrans et paix au peuple.

Citoyens représentans,

Éloignés du théâtre des grandes conspirations, nous ne les avons pas assez connues pour en prévoir toutes les suites ; aussi les continuateurs de Robespierre nous ont-ils laissé un moment dans l'incertitude sur la pureté de leurs principes. Oui, législateurs, nous avons cru un instant que ces hommes qui publioient hautement l'oppression des patriotes et l'insurrection du modérantisme étoient de vrais amis de la liberté ; mais nous n'avons pas plutôt vu plusieurs d'entr'eux chercher à rivaliser avec la représentation nationale, que nos yeux se sont dessillés et qu'il n'est resté que des intrigans, qui par un nouveau système de terreur et de tyrannie tendoient à noyer la liberté dans des flots de sang, et à substituer à un gouvernement sage et vigoureux un gouvernement odieux et tyrannique.

Votre adresse au peuple français décrété le 18 de ce mois en achevant de nous les faire connoître, a excité parmi nous les plus vifs applaudissemens. Les principes que vous y proclamez sont les nôtres, nous connoissons trop bien nos droits et nos devoirs pour nous en écarter jamais. Nous savons que la terreur est l'arme des tyrans et la justice est l'effroy des traites, des fripons et des conspirateurs ; aussi nous ne cesseront jamais de répéter *Vive la Justice, vive la représentation nationale.*

A Brassac, le 28 vendémiaire l'an 3^{ème} de la République une et indivisible.

Suivent 19 signatures.

7

Le citoyen Parmentier, notaire public à Lure, département de la Haute-Saône, annonce l'envoi à la trésorerie nationale de 3 livres 3 onces 1 gros d'argent qui avoit été enfoui sous un autel de l'église d'Athésans, par le curé du lieu, prêtre déporté.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des Revenus nationaux (62).

8

Des citoyennes de la commune d'Asnan, district de Clamecy, département de la Nièvre, prient la Convention nationale de rester à son poste ; elles la conjurent de maintenir la liberté de la presse qui suffit seule pour faire trembler les traîtres.

Mention honorable et insertion au bulletin (63).

(62) P.-V., L, 121.

(63) P.-V., L, 121.

[Les citoyennes de la commune d'Asnan à la Convention nationale, Asnan, le 28 vendémiaire an III] (64)

Citoyens représentans,

Si la structure de notre être, et la faiblesse de notre sexe, nous met dans l'impuissance de combattre les tyrans et de partager les peines, les travaux, les lories et les victoires de nos frères, nous avons néanmoins la faculté de vous témoigner la reconnaissance que nous vous devons, citoyens représentans, nous vous félicitons donc de vos glorieux travaux et nous vous remercions d'avoir encore une fois, sauvé la liberté, en terrassant le pouvoir tyrannique sous lequel nous étions prêts de retomber.

Sans l'énergie que vous avez déployée dans la nuit du neuf au dix thermidor, l'on eut redonné des chaînes au peuple français et l'on eut trempé l'acier dans le sang des meilleurs patriotes. Nous vous demandons de nous délivrer des intrigans qui veulent encore nous désoler, et qui ne pouvant supporter la joie qui règne dans nos ménages depuis que vous avez rendu la liberté à nos marys, parens et amis, ne cessent de nous menacer d'un nouveau Robespierre, mais nous ne craignons pas la réalisation de leurs menaces.

Votre activité, votre justice et votre intégrité, sauront déjouer tous leurs projets liberticides. Maintenez la liberté de la presse, c'est par elle que tous les traîtres seront démasqués. Enfin, ne quittez pas le gouvernail que quand le vaisseau de la République sera arrivé au port.

Vive la Convention ! Vive la République.

Ce 28 vendémiaire l'an trois de la République.

Signé, JULIE HERIVAUX, J. ROBIN DESLACES, LECLERC VEUVE SOILLAUD, VICTOIRE ROBIN, EMILIE DESCHAMPS, SOPHIE DESCHAMPS, ADELAÏDE DESCHAMPS, MATHILDE FAME, LOUISE ROBIN DESLACES, JULIE ROBIN DESLACES, LION FEMME VOLIGNY et 21 autres signatures.

9

Le chef de demi-brigade de Seine-Inférieure, en station à Tilborg [Tilburg, Hollande], fait part à la Convention nationale que le premier bataillon de cette demi-brigade, réuni au troisième escadron du premier régiment de cavalerie, ont, de concert, planté sur la place de cette commune, un arbre de la liberté, et arboré les couleurs tricolores à la vue des satellites des despotes, aux cris chéris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Convention nationale !*

Mention honorable, insertion au bulletin (65).

(64) C 328 (2), pl. 1456, p. 17.

(65) P.-V., L, 121. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).